

Congrès Annuel AIMF 2025

# Répondre à l'urgence climatique

*Lundi 28 avril 2025, de 14h30 à 16h30, Hôtel Silk Path, Hué  
Compte Rendu*

## Avant-propos

La séance « **Répondre à l'urgence climatique** » entend ouvrir une série d'échanges et de dialogues autour d'actions concrètes mises en place dans le monde en donnant la parole aux élus qui ont su traduire des engagements globaux en politiques locales concrètes.

Ville historique et culturelle, Hué s'engage ainsi depuis plusieurs années dans des politiques climatiques ambitieuses, notamment à travers son Plan d'action pour le climat, son implication dans des projets innovants comme **GreenCityLabHué** et sa reconnaissance internationale en tant que ville verte modèle au Vietnam. Partout dans le monde, d'autres villes à l'image d'Hué se sont engagées à lutter contre les effets du changement climatique. Ainsi, à Québec, à Dakar, à Port-Louis, à Hanoï, à Cotonou ou encore à Douala, des programmes innovants voient le jour pour verdier les espaces publics, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, développer les mobilités douces et renforcer la résilience des populations.

Cette année marque les 10 ans des Accords de Paris. Cet événement qui a inscrit les villes dans l'action pour le climat et a marqué leur reconnaissance par les États et autres acteurs de la Conférence des Parties. Dix ans après, c'est donc le moment opportun pour dresser un bilan franc et ambitieux des progrès réalisés par les villes francophones, et pour tracer les pistes d'action urgentes et efficaces. Elles sont au premier plan de l'action climatique puisqu'elles consomment plus de 75 % de l'énergie mondiale et génèrent plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre, tout en abritant plus de la moitié de la population mondiale. Elles sont à la fois les plus grandes émettrices et les premières victimes du dérèglement climatique. Pourtant, depuis la CDP21, ce sont également elles qui ont porté certains des engagements les plus concrets et transformateurs. Depuis 2015, plus de 1 200 villes à travers le monde ont adopté des plans climat ambitieux. Plus de 400 villes se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

## **« 10 ans après l'adoption des accords de Paris, quel bilan et quelles perspectives pour les villes ? »**

Pour répondre à cette question, cette session a donné la parole à **Mme Fatimetou ABDEL MALICK**, Présidente de la Région de Nouakchott (Mauritanie). Territoire au bord de l'océan Atlantique et porte du désert, la région de Nouakchott est confrontée à la crise climatique à plusieurs niveaux, du fait de sa double vulnérabilité, tout en faisant face à une forte croissance démographique.

### **→ *Comment la Région de Nouakchott répond-elle à ces défis ?***

La Région de Nouakchott est confrontée à différents défis climatiques à savoir la montée du niveau de la mer, érosion côtière, inondations, désertification, stress hydrique, chaleur extrême. À cela s'ajoute une croissance démographique rapide et une urbanisation parfois incontrôlée, qui accentuent la pression sur les infrastructures, les services de base, et les ressources naturelles.

Face à ces défis, la Région de Nouakchott a fait le choix de l'anticipation, de l'action et du partenariat. Depuis plusieurs années, elle s'engage activement dans les instances climatiques

internationales, en particulier au sein de la Convention des Maires pour l’Afrique subsaharienne (COMSSA). Cet engagement a permis à la Région de se doter d’un Plan d’Action pour l’Accès à l’Énergie Durable et le Climat (PAAEDC). Ce document stratégique est aujourd’hui une feuille de route pour une transition résiliente et inclusive. Il définit avec clarté les priorités en matière d’adaptation au changement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de promotion de l’accès à l’énergie propre et abordable pour tous.

L’adaptation est au cœur de cette vision, car c’est l’enjeu majeur pour les villes africaines. Adapter Nouakchott signifie repenser l’urbanisme, développer des infrastructures résilientes, garantir l’accès équitable à l’eau, à l’assainissement, à la mobilité, dans un contexte de pression démographique croissante. Mais cela a un coût élevé, souvent hors de portée des budgets locaux. C’est pourquoi la ville porte, avec d’autres villes africaines, un plaidoyer fort pour que la voix des collectivités territoriales soit entendue dans les stratégies nationales climatiques, en particulier dans la définition des Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Dans les pays du Sud, le défi est aussi institutionnel : la décentralisation effective est une condition indispensable pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle dans la transition écologique. L’État, notamment les ministères en charge de l’environnement et des finances, doit reconnaître et intégrer les visions et les plans d’action locaux dans les documents cadres nationaux. Cette reconnaissance est clé pour accéder aux financements internationaux de grande envergure, comme ceux du Fonds Vert pour le Climat ou du Fonds d’Adaptation. Ce faisant la Région de Nouakchott a démontré sa capacité à planifier, à innover et à mobiliser en engageant des initiatives concrètes afin d’améliorer entre autres l’accès à l’eau potable, l’éclairage public solaire, la construction durable et l’efficacité énergétique.

Cependant, il faut aller plus loin, avec plus de moyens, plus de coordination et plus de reconnaissance institutionnelle. La lutte contre le changement climatique ne peut réussir que si elle est territorialisée, ancrée dans les réalités locales, portée par des acteurs de terrain, et soutenue par une solidarité internationale réelle. C’est ce combat que mène la Région de Nouakchott, pour ses populations, pour son avenir, et pour que les villes africaines prennent toute leur place dans l’agenda climatique mondial.

Ce témoignage permet d’introduire un nouveau volet tout aussi important de cette séance : celui de l’adaptation des villes littorales face à l’érosion côtière, aux tsunamis et à la montée des eaux dans un contexte où plus de 40 % de la population mondiale vit à moins de 100 kilomètres des côtes. Ce sont les villes côtières qui sont en première ligne face aux effets du changement climatique. L’érosion côtière, les risques de submersion, les urgences humanitaires et les déplacements de population exigent de ces villes une capacité d’anticipation, de coopération et d’innovation sans précédent.

## **« Erosion côtière, tsunami, urgences et régions littorales : Les enjeux de la conférence des nations unies sur l’avenir des océans (UNOC) et du Sommet des Villes et des Régions côtières »**

La 3e conférence des Nations Unies sur l’Océan (UNOC) qui aura lieu à Nice en juin, et le Sommet des Villes et Régions côtières organisé en marge, offrent une opportunité unique pour mettre en lumière ces enjeux et promouvoir des solutions portées par les territoires. Co-organisée par la France et le Costa Rica, la troisième Conférence des Nations Unies sur l’Océan

(UNOC 3) vise à rappeler et réaffirmer la place stratégique qu'occupent les océans dans les politiques locales et internationales, tant pour le climat que pour le développement durable. Éléments essentiels du vivant, réservoirs de ressources halieutiques, énergétiques et culturelles, les océans sont aujourd'hui gravement menacés par la pollution, la surexploitation, la perte de biodiversité et la montée du niveau des mers.

C'est donc tout naturellement que cette session à donner la parole à deux Maires qui œuvrent au quotidien à atténuer et adapter leurs territoires aux conséquences du changement climatique lesquels sont **M.Ambdilwahedou SOUMAILA**, Maire de Mamoudzou (Mayotte) et **Mme Lydia CHARLIE**, Maire de Victoria (Seychelles).

Le cyclone Chido qui a touché Mayotte le 14 décembre 2024 ayant fait 39 morts et des milliers de blessés a rappelé la vulnérabilité des territoires insulaires face aux aléas climatiques. Le Maire de Mamoudzou a tenu à témoigner sur les priorités en matière de résilience et d'adaptation pour la ville et ses habitants après le cyclone.

10 jours après le passage du cyclone Chido, la Ville de Mamoudzou a :

- Activé 20 cellules thématiques de crise, chacune dédiée à un aspect de la gestion post-cyclonique (reconstruction, hébergement, sécurité, logistique)
- Accueilli 6 912 sinistrés dans 20 centres d'hébergement d'urgence (contre 12 500 aux premières heures de l'alerte cyclonique)
- Distribué 50 000 collations et 30 000 bouteilles d'eau, complétées par 13 200 bouteilles supplémentaires fournies par l'État et distribuées dans six quartiers.
- Mobilisé 40 agents de police municipale pour sécuriser les sites et garantir le calme
- Dégagé 95 % des axes routiers, évacuant 1 200 m<sup>3</sup> de déchets ;
- Remis en service l'électricité pour 45 % des habitations.
- Fait appel à plus de 20 architectes pour diagnostiquer l'état des infrastructures scolaires et urbaines (seuls 13 % des bâtiments scolaires étaient utilisables).

Les élus ont su rapidement répondre à cette situation d'urgence. Ils ont notamment adopté à l'unanimité trois délibérations fortes lors du conseil municipal exceptionnel organisé une semaine après le cyclone à savoir la :

- Non-reconstruction des bidonvilles, afin d'éviter que se reforment des quartiers à risque
- Réversion des indemnités des élus au profit de l'aide aux sinistrés
- Acceptation officielle des dons pour structurer l'effort collectif.

Sur le court terme, la ville de Mamoudzou a bénéficié de financements de la Fondation de France ont permis de lancer, avec associations et bureaux d'études, des chantiers exemplaires comme à M'gombani (Soliha) ou encore à Mahabourini. À moyen et long terme, un document de cadrage présenté le 25 mars 2025 posant les jalons d'une reconstruction maîtrisée.

Disposant d'un littoral de 15 km, très urbanisé, celui-ci bénéficie d'une protection naturelle dont la gestion incombe désormais au Conservatoire du littoral pour bâtir un plan de gestion intégrée. Par ailleurs la ville est adhérente à l'ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral). Cette dernière a mis sur pieds une mission spéciale Mayotte afin de contribuer activement à la reconstruction et à la redynamisation du territoire. Les défis de l'océan et de l'urbanisation côtière dépassent les frontières de Mayotte. Il est plus que crucial d'échanger autour de bonnes pratiques pour un aménagement résilient et de renforcer des institutions internationales pour reconnaître le rôle protecteur des écosystèmes littoraux (mangroves, herbiers, récifs).

Mayotte dispose de tous les atouts pour réussir à développer un tourisme durable avec la volonté de classer le lagon de Mayotte sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Mamoudzou se relève du cyclone Chido plus forte et plus déterminée en ayant su transformer l'urgence en opportunité : celle de bâtir une ville durable, résiliente, respectueuse de son environnement et de ses habitants.** C'est ce message que porte le Maire de Mamoudzou au nom de ses concitoyens : seule une action collective, locale et globale, fera des littoraux des remparts vivants contre le changement climatique.

Un autre territoire insulaire est lui-aussi en première ligne face à l'élévation du niveau de la mer, il s'agit de Victoria, capitale des Seychelles.

➔ **Comment à Victoria la population, l'État et les acteurs économiques se prépare-t-ils localement ?**

Les îles des Seychelles sont reconnues pour leur beauté naturelle exceptionnelle, mais elles sont également parmi les plus exposées aux effets du changement climatique. À Victoria, la majorité de la population vit en zone côtière, à quelques mètres seulement du niveau de la mer. **L'urgence climatique n'est donc pas un futur lointain, c'est une réalité quotidienne.**

Les Seychelles, un archipel de 115 îles situé dans l'ouest de l'océan Indien, sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Avec plus de 90 % de la population et des infrastructures concentrées le long d'un littoral étroit, le pays fait face à des menaces croissantes telles que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, le blanchissement des coraux et des événements météorologiques extrêmes. Mahé concentre une grande partie de la population et de l'activité touristique. Ces zones sont surveillées de près, avec des projets pilotes déjà en place combinant des méthodes "douces" (comme la végétalisation) et "dures" (comme les enrochements).

Les Seychelles sont confrontées à plusieurs menaces interdépendantes : l'érosion côtière, l'intrusion saline, la fréquence accrue des tempêtes. Certaines plages disparaissent, des routes sont submergées. Et au-delà des infrastructures, c'est la sécurité alimentaire, le tourisme, et le bien-être des citoyens qui sont en jeu. Il devient vital d'adapter les politiques d'urbanisme, d'eau, et de logement à cette nouvelle réalité.

Face à ces défis, les Seychelles ont adopté une approche inclusive. Le gouvernement local travaille avec les habitants, les entreprises, les ONG et les scientifiques pour élaborer des réponses concrètes à l'image de campagnes de sensibilisation dans les écoles ou la réhabilitation des écosystèmes naturels pour ralentir l'érosion. D'autres actions visibles suscitent l'adhésion des communautés locales et participent d'une dynamique de co-construction essentielle à la réussite de ces projets. Cependant certaines actions bien qu'impopulaires sont nécessaires pour protéger certaines zones fragiles comme en n'en limitant l'accès aux populations.

La mise en place d'un cadre de réponse d'urgence est un levier majeur d'adaptation aux changements climatiques. L'éducation du public et la sensibilisation communautaire jouent également un rôle essentiel dans l'amélioration de la préparation locale. Désormais, l'alerte est plus rapide, les autorités mieux préparées, et la population plus informée. Grâce à des campagnes nationales et des programmes scolaires, les citoyens sont mieux équipés pour réagir rapidement et efficacement en cas de tsunami, contribuant ainsi à bâtir une société plus résiliente et informée. Par exemple, les enfants apprennent les gestes qui sauvent dès l'école. Aussi ces campagnes communautaires créent une culture du risque qui réduit les pertes humaines.

Finalement, les collectivités comme celle de Victoria ne peuvent pas agir seules. Elles ont besoin de financements directs, d'un accès facilité aux outils de planification, et d'un appui pour renforcer leurs capacités techniques. Forte de ses savoirs locaux, de solutions innovantes, et d'une volonté d'agir, en alliant les forces locales et internationales, Victoria pourra comme Mayotte transformer l'urgence climatique en opportunité pour une transition plus juste et durable.

Les expériences de la ville de Victoria et de Mamoudzou ont rappelé combien les territoires littoraux sont vulnérables à la montée des eaux et aux impacts du dérèglement climatique. Or, ces mêmes territoires sont également concernés par la déforestation côtière, la perte des mangroves et des écosystèmes qui jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat et la protection contre les catastrophes naturelles. La réflexion sur les océans et celle sur les forêts ne peuvent plus être séparées : elles sont les deux faces d'une même urgence et Belém sera le lieu d'une articulation stratégique entre action climatique et préservation du vivant.

## « En route pour Belém »

Alors que la COP30 se tiendra en novembre prochain à Belém, au cœur de l'Amazonie brésilienne, les villes ont un rôle crucial à jouer pour faire entendre un plaidoyer commun en faveur des forêts, qu'elles soient urbaines, périurbaines ou primaires. Le "poumon vert" de notre planète est un allié indispensable face à la crise climatique et les collectivités peuvent en être les gardiennes actives.

### Présentation de l'Appel de la forêt

Les forêts et les villes entretiennent une relation profonde, façonnée par des milliers d'années d'interdépendance. Aujourd'hui, il est plus urgent que jamais de travailler sur ce lien face aux défis environnementaux et climatiques. Conscients du rôle essentiel de la forêt sous ses différentes formes, les Maires du monde entier, ont lancé un appel à la préservation des forêts à travers la signature de « L'Appel de la Forêt » porté par l'AIMF, Cities4Forest et la ville de Paris. Ce texte, qui sera présenté lors de la COP 30 à Belém, a déjà recueilli plus de 56 signatures en seulement quelques heures, à l'occasion du congrès de l'AIMF.

Des villes francophones sont déjà fortement engagées dans la préservation des forêts à l'image de Douala. Porte maritime majeure du Cameroun, elle fait face à un double défi : préserver un écosystème côtier essentiel à la biodiversité tout en soutenant une dynamique de croissance économique et démographique forte.

Le Maire, Dr Roger MBASSA NDINE, rappelle l'importance des forêts à Douala lesquelles couvrent près de 30 % de la superficie de la commune urbaine. Ces écosystèmes jouent un rôle vital en ceci qu'ils permettent la régulation du climat, la filtration de l'eau, la capture du carbone et la préservation de la biodiversité. Pourtant, chaque année, Douala perd environ **6 %** de sa couverture de mangroves, du fait de la pression foncière, de l'urbanisation non planifiée, de l'exploitation abusive pour le bois énergie, de la pollution, de la surpêche, ou encore des espèces envahissantes comme la jacinthe d'eau. Selon l'Atlas sur l'utilisation du sol dans les zones de mangrove, en 2015, 14 730 hectares étaient déjà occupés par les habitations dans la zone Douala-Bonabéri. 10 703 ha étaient classés comme mangroves fortement dégradées, contre à peine 4 100 ha de mangroves encore intactes.

Douala a donc changé de paradigme en faisant le choix de la résilience, avec plusieurs projets structurants. A titre d'illustration, le **Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)** mis en œuvre avec le gouvernement camerounais et le soutien de la Banque mondiale, le PDVIR incarne une vision claire : faire de Douala une ville plus verte, plus sûre, plus solidaire et plus résiliente face aux chocs climatiques. Le **projet Douala Green City** incarne lui-aussi cette nouvelle vision. Lancé en 2022, ce projet a pour ambition de replanter 20 000 arbres d'essences locales d'ici 2026. À ce jour, plus de 6 000 arbres ont été plantés, notamment dans les arrondissements les plus vulnérables (Douala 2e, 3e et 4e), le long des drains, pour lutter contre la déforestation urbaine. Bien que le projet se soit heurté à des difficultés foncières, il est aujourd'hui le socle stratégique du futur "Plan Vert de la Ville".

**Persuadés que le développement économique et la protection de l'environnement ne sont pas incompatibles, l'intégration de la nature dans l'aménagement urbain est aujourd'hui une exigence stratégique.**

À l'horizon 2030, Douala se rêve être une ville portuaire verte, inclusive et résiliente, un modèle africain dans la gestion de ses écosystèmes urbains et côtiers. Aussi la COP30 à Belém sera l'occasion de faire entendre la voix des villes africaines, souvent en première ligne, mais encore trop peu écoutées dans les négociations climatiques.

C'est précisément dans ce même équilibre délicat que se situe Abidjan, métropole dynamique confrontée à une forte expansion urbaine et à des défis majeurs en matière de déforestation. Bien qu'Abidjan soit confrontée à une pression croissante sur ses espaces naturels, elle a su préserver un héritage exceptionnel, un trésor écologique unique en Afrique : la forêt primaire du Banco (3420 ha). Il s'agit de la deuxième forêt primaire urbaine du monde après celle de Rio de Janeiro. Ce joyau naturel, situé en plein cœur de la ville d'Abidjan, joue un rôle essentiel dans la régulation climatique, (purification de l'air et les pollutions sonores...) la préservation de la biodiversité et l'approvisionnement en eau potable (source principale de la nappe phréatique du District d'Abidjan). La forêt du Banco est un véritable poumon vert pour Abidjan, absorbant 90 000 tonnes de dioxyde de carbone par an et fournissant 40 % de l'eau potable de la ville.

Mais au-delà du Banco, d'autres espaces naturels méritent l'attention notamment :

- Le Parc national d'Azagny, qui protège des espèces menacées comme le buffle de forêt.
- La réserve naturelle de Dahliafleur, un sanctuaire de biodiversité en pleine ville.
- Les mangroves du district, essentielles pour la régulation climatique et la protection des côtes.

Dans cette dynamique, le projet d'aménagement du Parc Aéré de la Baie du Banco, actuellement en cours de réalisation par le District autonome d'Abidjan, illustre l'engagement d'Abidjan à réconcilier la nature avec les habitants (loin des préjugés de zones criminogènes) et assurer le bien-être de ses concitoyens.

Ce projet ambitieux prévoit, entre autres, la réhabilitation de l'ancien site des lavandières, la création de lacs artificiels, un complexe sportif et des infrastructures culturelles et des zones piétonnes et cyclistes.

Le District autonome d'Abidjan est s'engagé à œuvrer avec ses partenaires pour faire de la métropole un modèle de développement durable, dans l'optique d'un engagement collectif pour l'avenir. Grâce à « L'Appel de la forêt », les échanges de bonne pratique poseront les bases d'un avenir où l'humain et la nature avancent ensemble. « L'Appel de la forêt » offre une réelle opportunité de structurer, de planifier et renforcer nos actions de préservation. C'est désormais un levier supplémentaire pour nos politiques environnementales.

Nous avons une responsabilité envers les générations futures : celle de leur transmettre une ville où la modernité ne se fait pas au détriment de l'environnement, mais en parfaite harmonie avec lui.

**Ensemble, faisons de « L'Appel de la forêt » un moteur inspirant et pragmatique de transformation pour nos villes ... plus vertes et plus durables.**

Ces différentes perspectives, venues de Douala comme d'Abidjan, témoignent d'une dynamique collective grandissante autour de la préservation des forêts dans l'espace francophone. Les villes, à travers leurs engagements concrets et leur capacité à faire émerger des solutions adaptées aux réalités locales, nous montrent qu'elles peuvent aussi être des moteurs de coopération régionale et internationale. Dans cette dynamique, une initiative majeure prend aujourd'hui toute sa place : le lancement de l'Alliance des villes francophones pour le climat.

### Lancement de l'Alliance des villes francophones pour le climat

Dix ans après les Accords de Paris, cette Alliance entend affirmer la contribution indispensable des collectivités francophones dans la réponse aux défis climatiques. Cette Alliance présentée par **M. Frédéric VALLIER**, Délégué général de l'AIMF, repose sur quatre piliers complémentaires : mobiliser les partenaires et renforcer la voix des villes francophones dans les instances internationales, renforcer les compétences locales à travers des outils et formations adaptés, faciliter l'accès aux financements climat et biodiversité, et enfin soutenir des projets concrets portés par les collectivités elles-mêmes. Elle incarne une volonté partagée : celle d'agir localement tout en influençant les dynamiques globales.

Cette Alliance fait, bien sûr, écho à la Déclaration de Marseille adoptée lors du Sommet Climate Chance Europe Afrique 2025 consacré aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques. **Mme Michèle RUBIROLA**, Première adjointe au Maire de Marseille, a exposé les principaux enseignements de cet événement et les messages portés à travers cette déclaration.

Plus qu'un texte, elle est un acte politique, un signal envoyé aux gouvernements, aux institutions et aux citoyens. Elle affirme que nous (autorités locales, ONG, citoyens) ne subirons pas le changement climatique en spectateurs passifs, mais que nous serons acteurs de la transformation.

5 principes fondamentaux qui guideront notre action ont été établis dans la Déclaration. En effet, l'adaptation ne peut se faire à l'aveugle. Nous avons besoin de données précises, de diagnostics territoriaux solides et d'outils scientifiques performants pour orienter nos décisions. Cela signifie renforcer la coopération entre chercheurs, universités, observatoires climatiques et décideurs politiques. Cela signifie aussi intégrer les savoirs traditionnels et locaux, en Afrique (comme en Asie), où des stratégies de résilience existent depuis des siècles.

Les collectivités locales doivent avoir accès aux connaissances et aux moyens de les exploiter. Trop souvent, le savoir climatique reste confiné aux grandes institutions internationales. Nous exigeons la mise en place d'outils accessibles et opérationnels pour les territoires. Cette contribution des acteurs scientifiques doit à présent davantage appuyer la coopération internationale entre collectivités territoriales, notamment sur les enjeux urbains, et leur permettre d'évaluer leurs actions. Pour cela il est indispensable de maintenir un niveau

élevé d'investissement dans la recherche et le développement, de mobiliser des moyens financiers pour innover, y compris en s'appuyant sur des solutions fondées sur la Nature. Enfin il faut sanctuariser les moyens donnés à l'éducation et encourager la diffusion de la culture scientifique.

Le deuxième axe impose d'intégrer atténuation et adaptation pour une action plus cohérente car l'adaptation et l'atténuation du changement climatique sont trop souvent traitées comme deux combats distincts. C'est une erreur. Nos politiques doivent intégrer ces deux dimensions de manière systématique. Les autorités locales, et notamment les grandes villes, sont déjà impactées par les chocs climatiques et doivent pourtant assurer la continuité des services publics. La planification est le grand défi de toutes les villes du Monde, mais tout particulièrement de celles en Afrique et en Asie.

Cette planification doit passer par des infrastructures résistantes aux vagues de chaleur et aux tempêtes, une gestion de l'eau plus efficace pour éviter les pénuries et des politiques de logement qui prennent en compte les risques climatiques. Nous devons sortir du modèle de la ville minérale et reconstruire des territoires adaptés. Il faut exiger que les États et les bailleurs internationaux prennent leurs responsabilités et financent massivement ces transformations urbaines.

C'est pourquoi le 4<sup>ème</sup> principe mentionne l'enjeux fondamental de promouvoir une coopération territoriale renforcée et des financements adaptés. **Le changement climatique ne connaît pas de frontières. Pourquoi devrions-nous en imposer à nos solutions ?**

La coopération entre les territoires de tous les continents est essentielle. Il faut faciliter les coopérations entre villes pour mutualiser les savoirs et les moyens, créer des plateformes de financements adaptées aux collectivités locales et encourager des partenariats entre entreprises, ONG et pouvoirs publics. Actuellement, l'essentiel des financements climatiques est capté par les États et les grandes agences internationales. C'est un verrou que nous devons faire sauter. Il est impératif que les collectivités aient un accès direct aux financements, car ce sont elles qui sont en première ligne. A cet égard, l'Alliance des villes francophones pour le climat, proposée par l'AIMF, est une initiative dans laquelle il faut collectivement s'engager. Cette dynamique permettra à l'AIMF d'être encore plus présente et visible sur les grands événements internationaux dédiés aux enjeux urbains (ex. conférence ONU Habitat).

Et enfin, le 5<sup>ème</sup> axe de travail est le plus fondamental : mobiliser les citoyens pour un changement culturel profond. Aucune transformation ne réussira sans une adhésion massive des populations. L'adaptation ne doit pas être vécue comme une contrainte, mais comme une opportunité de mieux vivre, de mieux habiter nos territoires, de mieux travailler ensemble. Pour cela nous devons massivement investir les champs suivants : l'éducation et la formation des jeunes aux enjeux climatiques, l'implication des citoyens dans la co-construction des politiques locales et le développement de nouvelles solidarités entre générations et entre territoires.

La Déclaration de Marseille ambitionne de marquer l'histoire et un changement de paradigme irréversible. Nous avons un choix historique qui s'offre à nous : soit nous continuons à subir et à compter les dégâts, soit nous faisons de l'adaptation un projet de société, un nouveau contrat social et territorial entre l'Europe et les continents du Sud. **Aussi la ville de Marseille a la volonté de s'impliquer activement dans l'Alliance des villes francophones pour le climat.**

Enfin, cette séance a donné la parole à **M. Firmin AKPO**, Maire de la commune d’Ouèssè (Bénin) qui représentait M. Luc ATROKPO, Maire de Cotonou et Président de l’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). A ce titre l’ANCB porte un projet particulièrement prometteur : la création d’une Maison du Climat du Bénin. Une initiative qui s’inscrit pleinement dans les objectifs de l’Alliance des villes francophones pour le climat.

La Maison du Climat au Bénin est une initiative qui permettra de concrétiser la contribution des élus locaux à la transition énergétique du pays. Cette initiative pilote sera mise en œuvre pour accompagner tous les acteurs, élus locaux, fonctionnaires et les jeunes actifs, à monter en compétences pour dupliquer sur leurs territoires respectifs des projets durables d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques.

A cet effet, des programmes d’été, de formation en maîtrise d’ouvrage, en intégration des changements climatiques à la planification locale ainsi qu’en mobilisation de la finance climatique au niveau local, seront offerts aux élus locaux et aux fonctionnaires territoriaux avec un nexus d’accompagnement de toutes les 77 Communes, par la Cellule Projets de l’ANCB, pour l’introduction de plusieurs projets aux différents guichets de financement climatiques. Concomitamment, des sessions qualifiantes de formations pratiques seront organisées au profit des jeunes actifs sélectionnés par les villes, pour maîtriser et dupliquer sur leurs territoires, à travers la création des Start Up et des mesures d’économie circulaire. Le potentiel du 24% des déchets agricoles, permettra aux jeunes de produire des charbons écologiques pour des modes de cuissons respectables de l’environnement. Suivant leurs niveaux d’instruction, certains jeunes bénéficieront des formations pour le déploiement généralisé des projets d’accès à l’électricité de sources photovoltaïques dans les milieux ruraux, non encore connectés aux réseaux conventionnels de l’Etat. Ces derniers seront associés en contrats d’expertise, à la réalisation des audits énergétiques des administrations municipales pour atteindre l’efficacité énergétique.

Un premier projet de cette Maison du Climat, approuvé par l’Union Européenne permettra prochainement la formation et l’insertion de 300 jeunes dans les métiers visant à atteindre la transition écologique du Port de Cotonou, le projet TrEnsPort. A travers ce projet, l’Union Européenne a déjà marqué son accord pour contribuer de 20%, à la réalisation de la Maison du Climat. Cette initiative sera l’un des 5 premiers projets phares, démonstrateurs du potentiel de la mise en œuvre des actions climatiques au niveau local, que portera l’Alliance des villes francophones pour le climat, à laquelle les 77 Communes du Bénin sont, d’ores et déjà adhérentes.

L’Alliance des villes francophones pour le climat envisage de parvenir à la montée en compétence des équipes des villes, à travers le déploiement d’un programme de formation spécifique et d’apprentissage. Cette bonne pratique sera internalisée par la Maison du Climat et intégrée aux programmes d’été, de formations pratiques dédiés aux élus locaux et aux fonctionnaires territoriaux.

Par ailleurs, la Maison du Climat du Bénin se positionne pour tirer parti des ressources offertes par l’Alliance, à travers son second objectif, pour le financement et l’accompagnement des projets démonstrateurs conduits en maîtrise d’ouvrage locale et par les jeunes.

Epousant le troisième objectif de l’Alliance, dans une approche de sensibilisation, l’ANCB a déjà favorisé l’adhésion, d’au moins 70 communes sur les 77 que compte le Bénin, à la démarche de la Convention des Maires pour l’Afrique Subsaharienne. C’est l’occasion pour parachever cette œuvre, et atteindre une adhésion à 100% au Bénin.

C’est pourquoi la Maison du Climat sera pour l’ANCB, un instrument de pérennisation qui garantira l’opérationnalisation des huit grands principes d’intervention de l’AIMF, socle de notre Alliance des villes francophones pour le climat en cours de lancement.

## **Conclusion**

Cette séance interactive nous rappelle une réalité incontournable : les villes sont en première ligne dans la lutte contre le changement climatique. Elles sont également au cœur des solutions les plus innovantes, les plus pragmatiques et les plus efficaces. En unissant nos forces, en partageant nos expériences et en accélérant la mise en œuvre d'actions concrètes et ambitieuses, nous avons le pouvoir d'apporter des réponses durables à l'urgence climatique.